



**Liste des délibérations examinées en séance  
du Conseil municipal en date du 21 mars 2026**

L'An Deux Mille vingt-six, le 21 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie annexe, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. GONANO Daniel.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Etaient présents : GONANO Daniel, HUGUET Jean-Jacques, CHARTRER Viviane, CAUSSE Jean-Marc, VIGNARD Nelly, SCHMITTLIN Stéphane, LE DRESSAY Marlène, ORHANT Cédric, LANGIN Anaïs, DUCOUSSO Jean-Luc, BRUNI Amandine, RUSCH Julien, BARRE Lindsay, RUIZ Régine.

Absent/excusés /Pouvoirs : FILLOL Isabelle (pouvoir à M. GONANO Daniel)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques HUGUET

Monsieur le Maire ouvre la séance :

N° de la délibération	Objet de la délibération	Etat
2026-018	DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	Approuvée
2026-019	DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	Approuvée
2026-020	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE D'AUBIAC A L'AGGLOMERATION D'AGEN	Approuvée
2026-021	DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE D'AUBIAC À TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE	Approuvée
2026-022	DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE GOLFECH	Approuvée
2026-023	DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVU CHENIL FOURRIERE DE LOT-ET-GARONNE	Approuvée
2026-024	DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL(CNAS) POUR LE COLLEGE DES ELUS ET LE COLLEGE DES AGENTS	Approuvée
2026-025	DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE GOLFECH	Approuvée
2026-026	DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU M. DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Approuvée
2026-027	DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET A MANDATER DES DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT POUR 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Approuvée
2026-028	RESULTAT CONSULTATION ETUDES GEOTECHNIQUES – ECOLE DE DEMAIN	Approuvée

Pour copie conforme,  
A Aubiac, le 23/03/2026

Secrétaire de séance,  
Jean-Jacques HUGUET

Le Maire,  
Daniel GONANO



Les règles de publicité des actes des communes sont modifiées depuis juillet 2022 suivant l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application qui s'en est suivi.

Liste des délibérations : L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.